

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 29 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation : 21 septembre 2017

Nombre de conseillers présents : 11
Date d'affichage : 06 octobre 2017

ETAIENT PRESENTS : Jean-Claude LAB, Marie-Ange BOICHUT, Jean BANDERIER, Bérengère CRETIN, Anne-Laure BARRAUX, Stéphane DUBOIS, Marie-Paule LACROIX, Jean-Louis KOSIAK, Jacques KOLSZUT, Jean-Marc PRIN, Laurent RABBE

ETAIENT EXCUSES : Arnaud LAVRUT, Hélène THEVENIN, Elise MOIZAN, Béatrice BARRET-PAQUES

Les membres dont les noms suivent ont donné à des membres de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

| NOMS DES MANDANTS | A | NOMS DES MANDATAIRES |
|----------------------------|---|------------------------|
| M. LAVRUT Arnaud | à | M. BANDERIER Jean |
| Mme THEVENIN Hélène | à | Mme BOICHUT Marie-Ange |
| Mme MOIZAN Elise | à | M. KOSIAK Jean-Louis |
| Mme BARRET-PAQUES Béatrice | à | M. LAB Jean-Claude |

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur BANDERIER Jean, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération en date du 28 mars 2014 fixant les délégations du Conseil Municipal au Maire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2017. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

1- VOIRIE ET RESEAUX

1-1 Aménagement parking CLSH/MAIRIE et aménagements sécurité rues – Résultat de la consultation des entreprises

Le conseil municipal dans sa séance du 07 avril 2017, a autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour le projet d'aménagement du parking du CLSH/MAIRIE et d'aménagements de sécurité dans diverses rues, validé dans la même séance.

Monsieur le Maire informe que 5 entreprises ont été consultées pour le lot VRD et 4 entreprises ont été consultées pour le lot SIGNALISATION.

La commission VRD s'est réunie le 18 septembre 2017 pour analyser les offres reçues comme suit :

LOT 1 VRD – Estimation H.T. = 26 600 €

| ENTREPRISES consultées | SAS ROGER MARTIN | EIFFAGE TP Est | EUROVIA Bourgogne | SA BONNEFOY | SJE |
|-------------------------------|------------------|----------------|-------------------------------------------------|-------------|-------------|
| MONTANT H.T. en € | 31 545.00 € | 24 016.05 € | 24 882.18 <i>Réponse reçue le 21/09/2017</i> | 23 297.90 € | 22 992.00 € |
| RANG validé par la commission | 5 | 3 | 4 | 2 | 1 |

LOT 2 SIGNALISATION – Estimation H.T. = 5 600 €

| ENTREPRISES consultées | CYRIL COGHETTO | F.C. SIGNAUX | SIGNATURE | SIGNAUX GIROD |
|-------------------------------|----------------|--------------|------------|---------------|
| MONTANT H.T. en € | Non répondu | 5 210.60 € | 3 500.66 € | 4 304.78 € |
| RANG validé par la commission | | 3 | 1 | 2 |

Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental du Jura a attribué une subvention au titre des amendes de police égale à 25 % des dépenses éligibles dont le montant maximum est fixé à 6 187 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Conformément à l'avis de la commission communale VRD, DECIDE de retenir :
 - La Société Jurassienne d'Entreprise pour le lot VRD
 - La société SIGNATURE pour le lot SIGNALISATION
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux correspondants
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget communal de l'exercice 2017

2- AFFAIRES FONCIERES

2-1 Projet de cession de terrains communaux situé « Aux Bauvrettes »

• Parcelle communale ZC N°355

Cette parcelle de 620 m² constitue un délaissé communal sans intérêt public. De plus, un riverain occupe ce terrain en contrepartie de son entretien depuis de nombreuses années.

Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire propose de céder à chacun des riverains qui sont au nombre de deux, une partie de la parcelle ZC N°355 en prolongation de leur propriété ou éventuellement la totalité de la surface si un seul était intéressé.

Monsieur le Maire précise que le Service des domaines a évalué ce terrain à 15 500 € Hors Taxe et hors droits soit 25 € H.T. le m².

En cas de division parcellaire, les frais de géomètre devront être supportés par la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les négociations avec les riverains.

• Parcelle communale ZS N°138

Cette parcelle de 957 m² constitue également un délaissé communal sans intérêt public.

Monsieur le Maire propose de le céder éventuellement aux riverains au même tarif précité fixé par le service des domaines à 25 € H.T. le m², soit 23 925 € H.T. la parcelle entière.

En cas de division les frais de géomètre seront également à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les négociations avec les riverains.

Pour information, Monsieur le Maire précise que les parcelles restant à commercialiser sur la motte féodale aux Pairierottes ont fait l'objet de fouilles archéologiques préventives par anticipation à un projet d'aménagement.

Le rapport afférent à l'opération de diagnostic a été porté à la connaissance de la commune. Compte tenu que le projet d'aménagement doit être poursuivi, Monsieur le Préfet de région a été saisi pour rendre ces éventuelles prescriptions suite à ce rapport.

3- BOIS et FORETS

3-1 Validation du règlement d'affouage et fixation du tarif de l'affouage à partir de l'hiver 2017/2018

Après en avoir délibéré, à 15 voix pour, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de valider le même règlement d'affouage de l'année précédente et de maintenir le tarif de l'affouage à 7 € le m3 pour les années à venir et ce, jusqu'à avis contraire.

L'affouage 2017/2018 sera effectué dans les parcelles forestières n°6j, 10af (taillis), 8 et 9 (houppiers).

Pour information, lors de l'adjudication du 12 juin 2017 à CRANCOT, l'ONF a vendu un lot sur pied appartenant à la commune de Choisey et situé sur la parcelle forestière n°9 pour la somme de 15 889 € soit 143 € le m3.

4- FINANCES

4-1 Renouvellement de la ligne de trésorerie

En date du 31 juillet 2016, la commune a souscrit une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée d'un an.

Aucun fonds n'a été retiré durant cette année écoulée.

Le contrat étant arrivé à échéance, le conseil municipal à 15 voix pour, DECIDE de renouveler cette ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée contrat : 1 an
- Taux : T4M + marge de 0.85 %
- Frais dossier : 0.20 %

4-2 Participation communale au profit du Téléthon

Par délibération du 27 novembre 2015, la commune de Choisey avait décidé de soutenir le Téléthon 2015 en versant au Comité des Fêtes de Choisey, organisateur de la manifestation dans le village, un soutien financier de 2 € par participant inscrit dans le cadre du défi sportif.

Le défi sportif 2016 avait rassemblé 90 coureurs et le Comité des fêtes avait avancé directement au Téléthon, la participation communale égale à 180 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de verser au comité des fêtes de Choisey la somme de 180 € correspondant à l'aide communale au profit du Téléthon 2016

PRECISE que cette initiative sera renouvelée par tacite reconduction chaque année jusqu'à décision contraire.

4-3 Participation communale et modalités de distribution des cartes avantages jeunes à partir de 2017

Par délibération du 08/04/2016, le Conseil Municipal avait décidé pour la rentrée 2016/2017, d'offrir la carte avantages jeunes d'une valeur de 7 Euros aux cabotins âgés de 14 à 22 ans.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE

- d'élargir la tranche d'âge bénéficiaire de 2 ans : 12 à 22 ans.
- de renouveler par tacite reconduction cette opération chaque année scolaire jusqu'à décision contraire

Pour information :

- A la rentrée 2016/2017, 44 cartes ont été distribuées : coût de l'opération 308 €
- A la rentrée 2017/2018, 34 cartes ont été commandées : coût de l'opération 238 €.

5- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La commission urbanisme se réunira le 18 octobre 2017 à 17 heures en mairie de Choisey avec le cabinet URBICAND mandaté par le GRAND DOLE pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
Cette première rencontre communale permettra d'appréhender la phase réglementaire du PLUi : projet d'aménagement de Choisey dont le pré-repérage des secteurs stratégiques et l'esquisse de pré-zonage.
- Opération « brioches » au profit de l'APEI. La distribution sera assurée par les bénévoles du CCAS du 02 au 05 octobre 2017.
- L'ONF propose la programmation de travaux sylvicoles pour l'année 2018 sur les parcelles forestières n°7r, 3r, 4r - coût estimé à 3 669 € H.T.
- Les aspects financiers de la reprise des zones d'activités par la CAGD sont toujours en cours de négociation. Le bureau ESPELIA exposera son étude sur le sujet au conseil communautaire du 14 décembre 2017.
Trois éléments financiers doivent être transférés à la CAGD :
 - Reprise des emprunts en cours sur les zones d'activités
 - Reprise des déficits des zones majorés de l'éventuelle perception des taxes P.A.E par la CAGD
 - Remboursement des frais de gestion des zones d'activités engagés par la commune de Choisey
- Le projet de fibre optique sur Choisey avance :
 - points de livraison mis à jour après un recensement sur le terrain
 - emplacement de l'armoire de répartition de la fibre défini
 - marchés de travaux notifiés aux entreprises
 - commencement des travaux prévu au cours du 1^{er} semestre 2018
- Réalisation d'un pacte fiscal au sein de la Communauté d'Agglomération du GRAND DOLE dont l'objectif serait de diminuer la fiscalité locale communale au profit de la CAGD.
- Résultat des élections sénatoriales qui ont eu lieu le 24 septembre 2017 : Mesdames VERMEILLET et CHAUVIN

La séance est levée à 19 H 30.

A Choisey, le 06 octobre 2017
M. LAB JC, Le Maire

